

018 6486

DUVERNOIS ET ASSOCIES S.A.

Société Anonyme au capital de 50.000 Euros
Siège Social : 111, rue Cardinet 75017 PARIS
RCS PARIS B 412 029 357

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 27 JANVIER 2003

L'an deux mil trois,
Et le vingt-sept janvier à seize heures.

Les actionnaires de la société DUVERNOIS et Associés S.A., société anonyme, au capital de 50.000 €, dont le siège social est sis 111 rue Cardinet 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 412 029 357, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation du conseil d'administration par lettre simple du 10 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration.

Madame Virginie PERONNET et Monsieur Olivier PERONNET, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que par les sociétés qu'ils représentent, le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Virginie PERONNET est désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que tous les actionnaires sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, elle est légalement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 10 janvier 2003 est absent, excusé.

Le président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le rapport du conseil d'administration,
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande,
- le projet de résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement,
- copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes avec le récépissé postal.

Le président rappelle à l'assemblée que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés l'on été et ce, conformément à ces dispositions. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Désignation d'un administrateur en remplacement d'un administrateur décédé ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du conseil d'administration.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration, décide de désigner, en remplacement de Monsieur Jean DUVERNOIS, décédé, Monsieur André DANA, demeurant 25, rue d'Astorg 75008 PARIS, en qualité d'administrateur, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2006 et qui se tiendra au plus tard le 31 mars 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

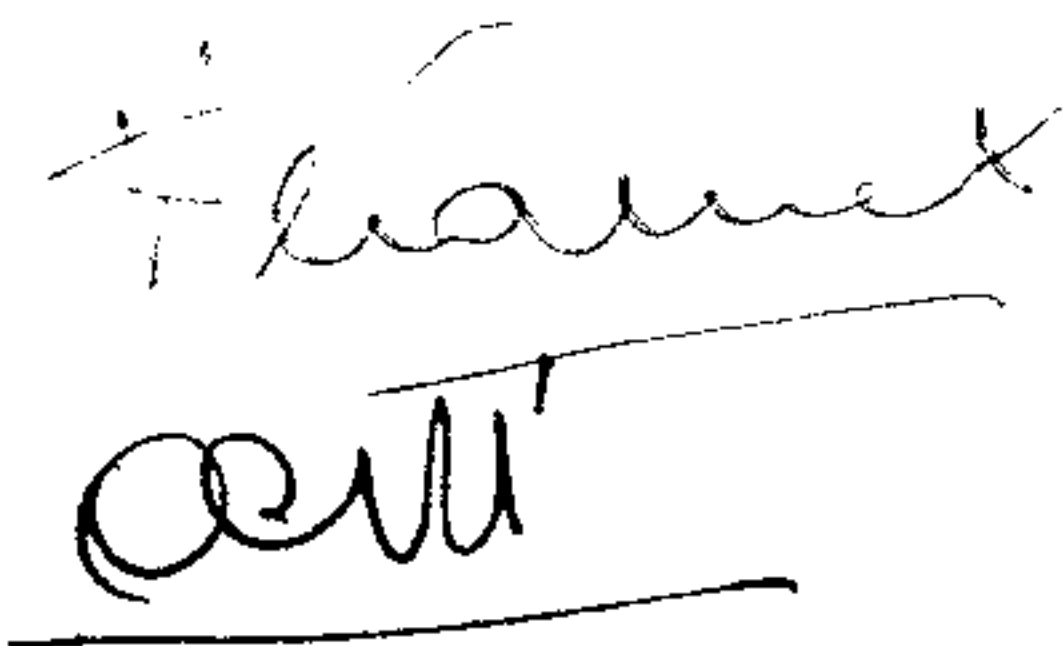
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

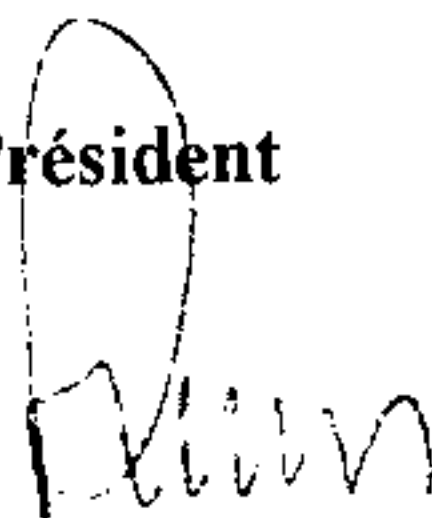
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

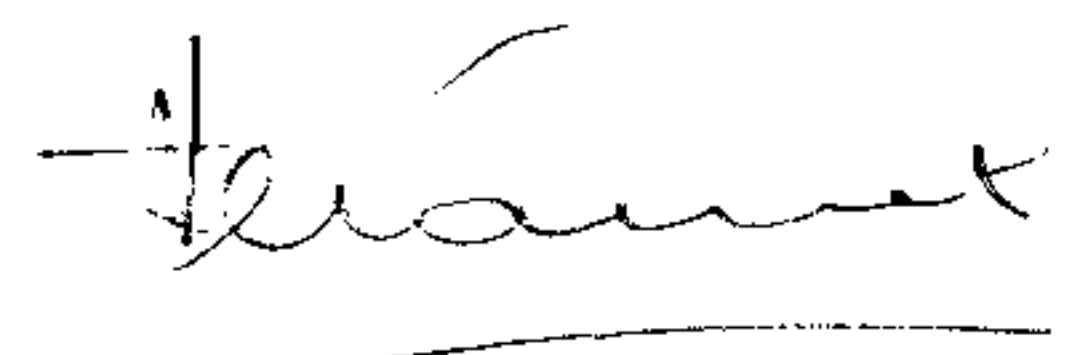
Les scrutateurs



Le Président



Le secrétaire



Bon pour acceptation
de fonction,
